Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20251126-0059_2025-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°0059/2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 21 novembre 2025.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Adrien BINOIST, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET, Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusé : Jean-Loïc JOUBIOUX (donne pouvoir à Jean-Luc GRANDIN).

Secrétaire de séance : Roseline GABILLET.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APEL POUR LE SEJOUR AU SKI

Vu la demande de subvention de l'APEL du RPI Billio-Guéhenno adressée à la commune dans un courrier en date du 22 octobre 2025 sollicitant le versement d'une subvention afin d'organiser un séjour au ski pour les élèves scolarisés en CE2/CM1/CM2.

Il est rappelé que cette subvention était accordée tous les ans à raison de 30 euros pour les élèves originaires de la commune. Pour faire des projections budgétaires et harmoniser les pratiques, il avait été décidé de répartir le coût des voyages tous les trois ans et de verser les subventions de manière cyclique. Le séjour au ski est prévu du 11 au 17 janvier 2026. Cela est fait tous les 3 ans pour que chaque fin de cycle puisse partir au moins une fois au ski.

Pour l'année scolaire 2025/2026, la demande de subvention est de 90 euros par élève (9 élèves de Billio concernés) soit un montant total de 810 €. Il est précisé qu'un élève est depuis parti de l'établissement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la subvention demandée de 90 € par élève effectivement inscrit à l'école soit une subvention de 720 €.

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

MAIRIE de BILLIO (Morbihan)

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN

Le secrétaire,
Roseline GABILLET